



## Edmond de Rothschild Patrimoine (EdR Patrimoine)

Part : A - ISIN : FR0010041822

OPCVM soumis au droit français, nourricier du Compartiment de la SICAV de droit Luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund Income Europe (Actions O EUR)  
géré par Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Objectif de Gestion :** Cet OPCVM est un fonds nourricier du Compartiment de la SICAV de droit Luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (Action O EUR).

En raison de ses frais propres, l'objectif de gestion de l'OPCVM nourricier diffère de celui de son maître et sa performance sera donc inférieure à celle de l'Action O EUR du fonds maître.

Ainsi l'objectif de gestion du nourricier est de générer un revenu net de frais régulier de 2.60% par an.

**Indicateur de référence :** aucun

**Politique d'investissement :** L'OPCVM nourricier du compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois Edmond de Rothschild Fund – Income Europe (actions O EUR) sera investi au minimum à 85% dans son OPCVM maître et, à titre accessoire, en liquidités.

**Rappel de l'objectif de gestion et de la Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :**

*Le Compartiment vise à générer un rendement de 4 % par an sur l'horizon d'investissement recommandé en investissant dans des titres de participation et des titres à revenu fixe européens procurant des rendements attrayants et des dividendes durables.*

*Le Compartiment investira au minimum 50 % de ses actifs nets dans des obligations d'entreprises libellées en euros.*

*Les investissements en obligations d'entreprises comprendront des titres de créance de premier rang, des titres de créance subordonnée, obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles et des Obligations échangeables émis par des sociétés.*

*Ces titres peuvent être notés « Investment Grade », « non-Investment Grade » ou non notés. L'investissement dans des Obligations convertibles conditionnelles ne dépassera pas 20 % des actifs nets du Compartiment. Selon les prévisions du Gestionnaire, l'exposition du Compartiment aux marchés d'actions européens sera maintenue dans une fourchette de 0 % à 50 % de ses actifs nets. Ces investissements seront constitués d'actions :*

*- émises dans la zone euro, au Royaume-Uni, en Suisse, au Danemark, en Suède et en Norvège ; cotées sur les bourses de ladite zone et de ces pays et exposées à ceux-ci ; et*

*- émises par des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros au moment de l'investissement.*

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	<b>4</b>	5	6	7
---	---	---	----------	---	---	---

Ce système de notation est basé sur les fluctuations moyennes de la valeur liquidative sur les cinq dernières années, c'est-à-dire l'amplitude de variation de l'ensemble du portefeuille à la hausse et à la baisse. Si la valeur liquidative a moins de 5 ans, la notation résulte des autres méthodes de calcul réglementaires. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie actuelle n'est ni une garantie ni un objectif. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Cet OPCVM est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

**Les investissements du Compartiment dans des titres émis dans des pays émergents, ne peuvent pas dépasser 10 % de ses actifs nets. Les investissements dans des titres à revenu fixe libellés dans des devises autres que l'euro devraient être couverts.. Le risque de change du portefeuille ne dépassera pas 10 % de ses actifs nets.**

**Le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés pour atteindre son objectif d'investissement. Ces instruments peuvent également être utilisés à des fins de couverture. Ils peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des contrats à terme standardisés, des options, des contrats à terme et des dérivés de crédit.**

**Le Compartiment peut investir, jusqu'à concurrence de 10 % de ses actifs nets dans des parts ou des actions d'OPCVM et d'autres fonds d'investissement.**

**La durée du portefeuille sera maintenue dans une fourchette de 0 à 7.**

**Pour réaliser son objectif d'investissement, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des Valeurs mobilières admissibles à dérivés intégrés. En particulier, le Compartiment peut investir dans des Obligations convertibles, des Obligations convertibles conditionnelles, des Obligations échangeables, des titres liés à un crédit, des warrants et des EMTN.**

**La proportion maximale des actifs susceptibles d'être en moyenne soumis à des SFT (opérations de rachat uniquement) et TRS ne dépassera globalement pas 25 % des actifs nets du Compartiment. En général, l'utilisation d'opérations de rachat ne devrait pas dépasser 25 % des actifs nets du Compartiment. En général, l'utilisation de TRS ne devrait pas dépasser 25 % des actifs nets du Compartiment.**

**Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans**

**Fréquence pour acheter ou vendre des parts :** Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) et chaque jour ouvré du Luxembourg excepté le Vendredi Saint, le 24 décembre (Veille de Noël) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 10h sur la valeur liquidative du jour.

**Affectation des revenus :** Capitalisation

**Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation

### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de crédit :** risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

**Risque de liquidité :** risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

**Risque lié aux dérivés :** le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

**Risque lié aux contreparties :** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative. Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître Edmond de Rothschild Fund Income Europe, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachat du prospectus de Edmond de Rothschild Fund Income Europe.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	0,00 %

### Frais prélevés par le fonds sur une année\*

Frais courants Part A	1,90 %
-----------------------	--------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou désinvesti. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

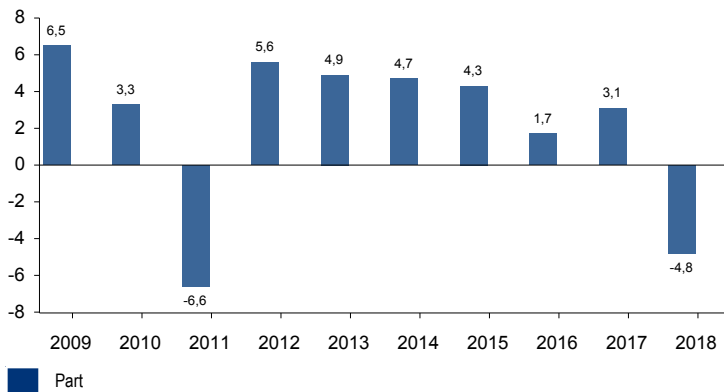
\*Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin Mars 2019

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Les informations plus détaillées sur les frais peuvent être trouvées dans la rubrique "Frais et commissions" du prospectus, y compris le cas échéant, des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul, sont disponibles sur le site internet [www.edram.fr](http://www.edram.fr)

## PERFORMANCES PASSES

Performances annuelles passées de Edmond de Rothschild  
Patrimoine Part A en Euro (en %)



Création de la part : Mai 2003

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les calculs de performance sont réalisés en Euro dividendes nets réinvestis.

**Les performances affichées avant le 24/04/2009 ont été réalisées avec une stratégie d'investissement différente.**

**Les performances affichées avant le 10/07/2018 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité, le fonds ayant changé d'objectif de gestion, de stratégie d'investissement et de profil de rendement/risque.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)  
**Fiscalité :** La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.  
**Représentant en Suisse :** Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) S.A., 8, rue de l'Arquebuse, 1211 Genève 11, Suisse.  
**Service de paiement en Suisse :** Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., 18, rue de Hesse, 1204 Genève, Suisse. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le règlement, ainsi que les rapports annuels et semestriels, sont disponibles gratuitement auprès du représentant en Suisse à l'adresse ci-dessus.  
Le présent document est exclusivement destiné aux investisseurs qualifiés selon l'art. 10 al. 3, 3bis et 3ter LPCC.

Le prospectus de l'OPCVM et de son maître, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet [www.edram.fr](http://www.edram.fr).

Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet <http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management>. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

**EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)**

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France

**Téléphone :** 00 33 1 40 17 25 25

**e-mail :** [contact-am-fr@edr.com](mailto:contact-am-fr@edr.com)

**Allemagne/Autriche**

00 49 6 92 44 33 02 00

[contact-am-de@edr.com](mailto:contact-am-de@edr.com)

**Espagne**

00 34 9 17 89 32 20

[contact-am-es@edr.com](mailto:contact-am-es@edr.com)

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/10/2019.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Ils ne peuvent pas être proposés ou vendus au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S".